

Le Conseil a été constitué à titre de groupe du secteur privé chargé de conseiller le ministre sur diverses questions touchant la santé et le sport amateur. Toutefois, il convient de noter que le Conseil n'a pu s'entretenir qu'une seule fois avec le ministre depuis que le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir il y a un peu plus d'un an.

Je prie instamment le ministre de démontrer qu'il tient vraiment au Conseil et apprécie le rôle qu'il joue en tentant de convaincre M. Faucher de demeurer à la présidence et de rétablir des relations de travail avec le Conseil consultatif national. En faisant moins que cela, il se soustrairait à ses responsabilités ministérielles.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la désindexation de 3 p. 100 des allocations familiales, c'est le premier pas de la stratégie budgétaire du gouvernement conservateur consistant à retirer 600 millions d'ici à 1990 de l'aide aux familles canadiennes. Le ministre chargé du bien-être des familles canadiennes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), informait la Chambre la semaine dernière que cet argent était nécessaire à une cause plus importante, qui est la réduction du déficit.

Mais, l'an dernier, le chef du gouvernement nous disait que les allocations familiales avaient un caractère sacré. Aujourd'hui, quand une famille canadienne sur six vit dans la pauvreté, ce qui représente un enfant canadien sur cinq, et que 42 p. 100 des familles canadiennes monoparentales vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, comment le gouvernement peut-il agir ainsi? Comment peut-il dire qu'il est nécessaire de réduire les allocations familiales quand on trouve par exemple un milliard à donner à une banque?

En révisant les allocations familiales des Canadiens, le gouvernement envoie un message clair et net: c'est que pour lui, le fait d'avoir des enfants et de les élever, la promotion des familles sont moins importants cette année que l'an dernier, et le deviendront encore moins d'ici à 1990.

Les priorités du gouvernement conservateur ont désespérément besoin d'être révisées.

* * *

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ON DEMANDE L'AUTONOMIE POLITIQUE POUR LES INUIT

M. Thomas Suluk (Nunatsiak): Monsieur le Président, dans deux jours, des représentants de toutes les localités inuit se rencontreront à Coppermine pour discuter de la division des Territoires du Nord-Ouest. Le printemps dernier, selon des reportages favorables à l'Ouest, les Inuits avaient rejeté l'accord sur une frontière est-ouest selon lequel les Inuvialuit

Article 22 du Règlement

de l'ouest de l'Arctique se seraient trouvés dans le territoire occidental sans leur consentement. Le fait est que le territoire occidental proposé contient la capitale actuelle des Territoires, Yellowknife, qui, bien entendu, ne tient pas à perdre son titre. Les autorités de Yellowknife nous disent en réalité: «Si vous, Inuit de l'Est, voulez avoir un gouvernement qui comprend et respecte vos besoins, votre langue et votre culture, vous devez nous donner votre partie occidentale de Nunatsiak, riche en pétrole, sinon nous n'accepterons pas la division des Territoires».

Depuis, les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique ont exprimé avec force leur désir de faire partie d'un territoire de l'Arctique.

Nous pouvons tous adopter une attitude suffisante en dénonçant le gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud. Pourtant, dans nos propres régions isolées du Nord, nous hésitons à donner leur territoire à nos propres autochtones, en l'occurrence aux Inuits qui luttent pour conserver leur identité malgré l'invasion culturelle du sud.

Nous ne voulons pas imposer aux Canadiens et au gouvernement du Canada un autre problème indien qui les tourmentera pendant des décennies. Nous exigeons le droit de commettre nos propres erreurs et de décider de notre propre avenir dans le cadre des systèmes politiques établis au Canada.

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE UNE DÉCISION QUANT AU RÉTABLISSEMENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, les Canadiens souhaitent ardemment que le Parlement se prononce sans délai sur la question de la peine capitale. Que ce soit par la tenue d'un vote libre à la Chambre ou un référendum national, il faut intervenir de façon décisive au sujet de cette importante question.

Notre gouvernement se doit de raffermir ses moyens en vue de dissuader les assassins et autres auteurs de crimes abominables. Ces douze derniers mois, plusieurs policiers ont été tués au Canada. Ce fait souligne la nécessité de réévaluer nos efforts en vue de protéger les policiers, les gardiens de prison et la population en général.

Depuis l'abolition de la peine capitale en 1976, la Chambre a été saisie d'une cinquantaine de projets de loi d'initiative parlementaire qui réclamaient le rétablissement de la peine capitale. Dans tous les sondages effectués depuis 1978, les Canadiens se sont prononcés en faveur de son rétablissement.

Ceux qui s'y opposent prétendent notamment que le débat retarderait indûment le cours de nos travaux. Dans ce cas, que la Chambre consente unanimement à tenir ce débat après nos heures normales de séance. Monsieur le Président, cette importante question doit être débattue dès maintenant.